

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 28/06/2010

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine, MICHARD Jean- Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absent excusé:	GINDRE Nicolas (présent à 23h00)
Secrétaire de séance :	ARBEZ-CARME Elisabeth

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 10/06/2010 qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de Mme Claudie pillard, le Conseil Municipal décide d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Point sur actions SMDT

I. TOUR DE FRANCE : DISPOSITIF PARTICULIER DE SECURITE (DSP)

M. le Maire informe l'assemblée de la demande des Services de la Préfecture d'étendre à Septmoncel le dispositif de sécurité prévu à Lamoura lors du passage du Tour de France le samedi 10 juillet 2010.

Ainsi, devront être mis en oeuvre les moyens suivants :

- 1 détachement de secouristes,
- 3 véhicules de premiers secours à personnes, chacun étant armé de 4 intervenants secouristes et un lot de matériel,
- 2 véhicules de transport de personnel,
- 1 cadre opérationnel chargé d'organiser ces secours.

Selon le devis établi par la Fédération Nationale de Protection Civile, ce dispositif représente un coût de 2 659.13 €, théoriquement à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déplore ne pas avoir été informé plus tôt alors que plusieurs réunions ont été organisées à ce sujet et qu'il aurait été préférable de prévoir cette dépense. Il regrette également de ne pas avoir été associé au processus de décision sur les moyens de secours à mettre en oeuvre.

Quant au financement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- refuse à l'unanimité, la prise en charge intégrale de ce dispositif de secours,
- par 3 voix, refuse tout financement par la commune,
- par 2 voix, sollicite le financement global par les Communautés de Communes de Val de Bienne et des Hautes Combes,
- est favorable, à la majorité par 9 voix, à financer 1 véhicule de premier secours avec son équipement pour un montant de 200 € et au prorata les indemnités kilométriques correspondantes, soit 66 €.
- à l'unanimité, propose de tenir informé les Présidents des Communautés de Communes des Hautes-Combes et de Val de Bienne.

II. PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

M. Jean-Louis MICHARD a réalisé un document de synthèse, prenant en compte les remarques des différents services de l'Etat sur le projet de PLU, et l'a soumis le 10/06/2010 aux élus pour étude.

Il suggère de travailler les points importants et notifier les modifications à apporter, l'objectif étant de valider ce document que le commissaire-enquêteur souhaite annexer au projet.

M. le Maire souligne que les conclusions de M. le commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique sont positives.

M. le Commissaire Enquêteur a également répondu à toutes les personnes qui ont consigné des remarques sur le registre d'enquête publique.

M. le Maire propose, pour effectuer les corrections du projet du PLU avant approbation, le recrutement de Melle Maïlys REGAD, Ingénieur en Urbanisme et Environnement, qui a élaboré le dossier au préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, confirme le recrutement de Melle Maïlys REGAD à compter du 28/06/2010, pour une durée de trois semaines, avec possibilité de dénonciation du contrat dès lors que les travaux sont exécutés et en accord avec les deux parties.

III. ERDF : MISE A DISPOSITION TERRAIN AM30

M. le Maire rappelle que ERDF va engager des travaux pour la dépose de l'ancien poste de transformation de courant électrique situé au lieudit "La Tape aux Femmes", ainsi que 120 mètres de ligne Haute Tension Aérienne et 175 mètres de ligne Basse Tension Aérienne.

Pour l'implantation du nouveau poste de transformation, ERDF souhaite établir une convention pour la mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 10 m² sur la parcelle AM30 "Chemin de la Poste".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ladite convention.

IV. COURRIERS DIVERS

A) TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE (TNT) REUNION PRESENTATION DISPOSITIF

M. le Maire fait part d'un courrier de M. le Président de la Communauté de Communes des Hautes Combes informant qu'une réunion concernant le passage à la TNT se déroulera le

mercredi 30/06/2010, salle de conférence du Pôle de Services du Tomachon à St Claude. Elle sera animée par Mme CHARROPIN, déléguée du groupement France Télé Numérique. Il est précisé qu'à compter 16 novembre prochain, le signal analogique Hertzien disparaîtra en Franche-Comté.

B) MODIFICATION TRACE CHEMIN RURAL « LA CHENEVIÈRE »

M. le Maire rappelle que le chemin rural de « La Chenevière » a fait l'objet, il y a plusieurs années d'une modification de tracé sans régularisation aux services du Cadastre, ni échange de terrains avec les propriétaires riverains.

Par délibération en date du 25/01/2010, le Conseil Municipal a entériné le document d'arpentage et accepter les échanges entre les consorts REGAD, LENER et la commune pour l'€uro symbolique.

Par ailleurs, il est fait part d'un courrier de Maître NARGAUD en date du 25/06/10, informant du coût des frais de vente et d'échange à supporter par la commune, soit 600€.

M. le Maire propose de rediscuter de cette affaire avec Maître NARGAUD et les consorts concernant la prise en charge des coûts. L'assemblée est favorable à cette proposition.

V. QUESTIONS DIVERSES

A) EXPLOITATION FORESTIERE DE LA RECUA ET TRAVAUX DE PROTECTION DE FALAISES SUR RD 25.

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux de protection de falaises entre le carrefour de La Recula et La Cernaïse ainsi que les travaux d'exploitation forestière menaçant la voie communale n°11 Route de la Recula ont été stoppés sur décision de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

D'autre part, le programme de coupe de bois sera plus faible que prévu.

Une rencontre sur le site aura lieu le 08/07/2010 avec les membres de la DREAL et du Conseil Général. De même, la Commission des Sites doit se réunir pour statuer sur la poursuite des travaux.

B) TRAVAUX SUR PASSERELLE DU FLUMEN

M. le Maire communique l'estimation du coût de réfection de la passerelle du sentier de la conduite forcée EDF dans les gorges du Flumen : 6 760.55 € TTC.

EDF prend en charge le montant total et confie les travaux à la Société F.T.T.A. de Septmoncel.

M. ECOIFFIER est missionné par le Parc Naturel Régional pour le suivi des travaux.

C) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / VIA FERRATA

Dans le cadre de l'Engagement Départemental pour l'Aménagement du Territoire (EDAT), M. le Maire informe l'assemblée que le projet de Via Ferrata a été retenu, impliquant un financement du Département à hauteur de 15 %.

D) ENTRETIEN PAYSAGER

M. le Maire informe que la Société F.T.T.A. a procédé à un élagage dans les lacets de Septmoncel, et ce, à titre gracieux.

De même, les membres de l'Association des Amis du Képi du Haut-Jura, ont bénévolement débroussaillé les chemins entre les secteurs "Sur le Dard" et "Cotteret".

Enfin, d'autres bénévoles, MM. Jacques JOZ-ROLAND, Claude DURAFORG ont travaillé à l'entretien de différents sentiers sur le secteur du Chapeau de Gendarme.

E) S. M. D. T.

Mme Claudie PILLARD, déléguée au Syndicat Mixte de Développement Touristique, fait le point sur deux actions menées dans le cadre du SMDT :

- l'une concerne la démarche d'évaluation du site nordique des Hautes Combes avec le soutien du Conseil National du Nordique (CNDN),
- l'autre porte sur l'harmonisation de la politique tarifaire sur tous les sites du Massif du Jura : Ain - Doubs - Jura.

Ces deux démarches complémentaires ont pour objectif de concilier la prise en compte de la demande touristique et locale avec le nécessaire équilibre financier de chaque site.

F) ACTE DE VANDALISME DANS VILLAGE

M. Jean-Christophe SAVOIE signale que des jardinières ont été détériorées dans la nuit de samedi 26 à dimanche 27 juin, durant la Fête de l'Ecole.

La remise en état a été effectuée.

Le Conseil Municipal déplore un tel comportement.

G) ARRET MALADIE AGENT COMMUNAL

M. le Maire fait part de la reconduction de l'arrêt de travail de Melle Florence PROST jusqu'au 09/07/2010.

Melle Laura VUILLERMOZ et Mme Isabelle GROSSIORD ont assuré son remplacement.

Melle Rachel CORVAISIER assure les heures à l'école depuis le 28/06/2010 et Mme Isabelle GROSSIORD le ménage des locaux.

H) TRAVAUX

M. le Maire informe que les travaux de traversée de route à "la Fin du Pré" pour aménagement des égouts ont été réalisés, de même que les travaux de raccordement aux égouts des toilettes de la bibliothèque.

Actuellement, la Société SAULNIER réalise le Point A Temps sur diverses voies communales.

Séance levée à 23H30

Le Maire,

Raphaël PERRIN